

Etats-Unis / Europe : le soft power au défi de la neutralité du Net et de Google

Description

Les interventions successives de Barack Obama en faveur de la neutralité du Net et contre la Commission européenne, qui vient d'accuser Google d'abus de position dominante, témoignent de la redéfinition de la diplomatie américaine, soucieuse de protéger ses géants du Net, nouveaux ambassadeurs du soft power après Hollywood.

Alors que la neutralité du Net avait été remise en question une première fois aux Etats-Unis à l'occasion du vote par la Federal Communication Commission (FCC) du « projet sur la neutralité de l'internet », le 15 mai 2014 (voir [La REM n°30-31, p.60](#)), les équilibres politico-économiques ont, depuis, été totalement modifiés aux Etats-Unis. A la suite du vote de mai 2014, un internet à deux vitesses était rendu possible, les fournisseurs d'accès pouvant facturer aux éditeurs de services une priorité d'accès au réseau, afin de garantir la qualité de réception de leurs services, un vrai problème aux Etats-Unis où les connexions haut et très haut débit sont le plus souvent de mauvaise qualité. L'administration américaine considère ainsi que 40 % des foyers américains ne peuvent pas souscrire un abonnement avec une connexion supérieure à 10 Mbit/s, loin donc des 30 Mbit/s de l'entrée de gamme du très haut débit en France. Facturer un accès privilégié à la bande passante est donc vital pour les opérateurs s'ils veulent déployer le très haut débit en le faisant financer aussi par les « gloutons » du trafic, les géants de la vidéo que sont YouTube (Google) ou Netflix, qui représentaient ensemble plus de 50 % du trafic aux Etats-Unis en soirée fin 2013, contre 30 % fin 2010. Sauf que cette facturation pour un débit optimisé aurait pénalisé de nombreuses petites entreprises, incapables de payer pour être distribuées correctement, leur service dégradé n'ayant dès lors plus grande chance de fidéliser le public. C'est en faveur de cette analyse que les premiers concernés, Google et Netflix, accompagnés d'autres géants en ligne (Amazon, Facebook, Microsoft) et d'une myriade de start-up innovantes (Reddit, Dropbox) ont lancé une campagne de lobbying qui a retenu l'attention de Barack Obama.

Le 10 novembre 2014, dans un communiqué et une vidéo mise en ligne sur le site de la Maison Blanche, Barack Obama a pris fait et cause pour les services de l'internet, au détriment des fournisseurs d'accès : « Je demande à la FCC d'appliquer les règles les plus strictes pour protéger la neutralité du Net ». L'enjeu est économique, la planche se focalisant sur la croissance et l'emploi : « Un internet ouvert est essentiel pour l'économie américaine ». Mais il est aussi politique : c'est le monde tel que l'Amérique incarne, avec ses idéaux démocratiques, que la neutralité du Net symbolise, puisque « nous ne pouvons pas autoriser les fournisseurs d'accès à choisir les gagnants et les perdants sur le marché en ligne des services et des idées ».

À». Autant dire que sur le « marché en ligne des idées », les services américains de l'internet doivent être protégés : ils sont les plus « concurrentiels » si l'on parle en termes de marché, les plus « même » incarner l'idée du monde que la diplomatie américaine promeut. Ces nouveaux vecteurs de l'attractivité américaine dans le domaine des idées, Google, Facebook, Twitter, doivent donc être protégés des menaces venues de l'intérieur comme de l'extérieur.

Les menaces intérieures ont finalement été circonscrites assez rapidement. Avec trois démocrates parmi ses cinq membres, la FCC s'est alignée sur les exigences du président Obama. Le 26 février 2015, elle a entériné le principe de la neutralité du Net en imposant une régulation plus forte aux fournisseurs d'accès à l'internet, qui entrera en vigueur le 12 juin 2015. Les fournisseurs ne pourront plus bloquer ou ralentir des services n'ayant pas payé pour être bien distribués. L'accès au réseau pour les éditeurs, s'il ne s'apparente pas à un service public, est toutefois régulé, permettant donc à la FCC d'intervenir dans les pratiques de gestion du trafic, courantes aux États-Unis chez les opérateurs, afin d'en limiter les effets négatifs. Une plainte a toutefois été déposée en cour d'appel à Washington par US Telecom, la fédération qui représente les deux géants AT&T et Verizon, afin d'invalidier les nouvelles règles dictées par la FCC.

Quant aux menaces extérieures pesant sur les géants « des idées en ligne » – le GAFa dans une certaine mesure – elles se sont faites plus précises à l'occasion du renouvellement de la Commission européenne en novembre 2014. A cette date, l'accord envisagé avec Google et porté par l'ex-commissaire européen à la concurrence, Joaquín Almunia, est désormais annulé (voir [La REM n°32, p.19](#)). Parallèlement, de nouvelles entreprises européennes dénoncent publiquement les pratiques de Google et portent plainte à leur tour : il s'agit de l'Open Internet Project, fédérant 400 entreprises emmenées par Deutsche Telekom et Lagardère. S'ajoutent les initiatives des parlementaires européens, qui votent le 27 novembre 2014 une résolution visant à « dissocier les moteurs de recherche des autres services commerciaux », le jour même où la France et l'Allemagne sollicitent par courrier la nouvelle commissaire européenne à la concurrence, Margrethe Vestager, pour demander un « cadre réglementaire approprié au niveau européen » afin d'encadrer les agissements des « plates-formes indispensables » (voir [La REM n°33, p.10](#)). A cette date, Google sait qu'il n'aura pas à une plainte de la Commission européenne, dont le contenu reste à définir. C'est probablement pour en limiter la portée que Barack Obama a fait part à l'Europe de sa vision d'un internet ouvert, qui ne saurait entraver les capacités de Google, le fleuron américain de l'internet.

Dans une interview au site technologique Re/code, diffusée le 13 février 2015, Barack Obama a dénoncé un protectionnisme déguisé derrière le souhait européen d'une meilleure concurrence : « Leurs entreprises, les fournisseurs de services qui, vous le savez, ne peuvent pas rivaliser avec les nôtres, essaient essentiellement d'empêcher nos entreprises de fonctionner correctement ». Dans ces déclarations à la tonalité très surprenante eu égard aux pratiques diplomatiques souvent

policÃ©es, Barack Obama va plus loin et rappelle lâ€™enjeu de lâ€™internet pour les Etats-Unis : « Nous avons possÃ©dÃ© Internet. Nos entreprises lâ€™ont crÃ©Ã©, dÃ©veloppÃ© et amÃ©liorÃ© de telle maniÃ¨re que lâ€™Europe ne puisse pas lutter ». Autant dire que la Commission europÃ©enne ne cherche quâ€™Ã retarder lâ€™avÃnement inÃ©luctable de la domination amÃ©ricaine sur lâ€™internet et quâ€™elle cache, derriÃ¨re lâ€™ouverture concurrentielle exigÃ©e, une volontÃ© de restreindre lâ€™accÃs Ã lâ€™internet en limitant les capacitÃ©s des services en ligne amÃ©ricains.

Ce nâ€™est pas le point de vue de la Commission europÃ©enne, qui sâ€™engage dans une voie diffÃ©rente. Le 15 avril 2015, une communication de griefs a Ã©tÃ© envoyÃ©e Ã Google pour abus de position dominante, la Commission europÃ©enne reprochant Ã Google de favoriser systÃ©matiquement son comparateur de prix, Google Shopping, dans les rÃ©sultats de ses pages de recherche. ParallÃ©lement, une nouvelle procÃ©dure a Ã©tÃ© initiÃ©e concernant Android, afin de savoir si la position dominante de ce systÃ©me dâ€™exploitation pour mobiles a Ã©tÃ© utilisÃ©e par Google pour « entraver le dÃ©veloppement et lâ€™accÃs au marchÃ© des systÃ©mes dâ€™exploitation mobiles, ainsi que des applications et services de communication mobile, de ses concurrents ». Google risque une amende pouvant sâ€™Ã©lever jusquâ€™Ã 10 % de son chiffre dâ€™affaires mondial, amende quâ€™il peut Ã©viter en modifiant ses pratiques. Reste quâ€™un encadrement renforcÃ© des pratiques de Google est dâ€™sormais inÃ©luctable, dâ€™autres communications de griefs pouvant suivre, des contentieux existant aussi sur dâ€™autres services spÃ©cialisÃ©s, ainsi des recherches dâ€™hÃ©tels, de vols dâ€™avion, des recherches cartographiques, des exclusivitÃ©s publicitaires ([voir La REM nÂ° 26-27, p.7](#)). Pour la Commission europÃ©enne, cette procÃ©dure contre Google ne saurait Ãatre assimilÃ©e Ã du protectionnisme, un quart des entreprises plaignantes Ã©tant amÃ©ricaines. Elle constitue au contraire une rÃ©ponse par le droit Ã lâ€™exercice dâ€™une position dominante dont Google a abusÃ©, ce que les Etats-Unis sont forcÃ©s de reconnaÃ®tre. En 2013, la Federal Trade Commission (FTC) avait classÃ© sans suite son enquÃªte sur Google, celui-ci ayant acceptÃ© de coopÃ©rer. Mais lâ€™abus de position dominante avait Ã©tÃ© constatÃ©, Ã dÃ©faut dâ€™Ãatre rendu public, ce que des journalistes sont parvenus Ã faire suite Ã une erreur de la FTC. Le *Wall Street Journal* avait en effet demandÃ© Ã cette derniÃ¨re une version de son rapport dâ€™enquÃªte sur Google, rÃ©digÃ© en 2012, la FTC ayant lâ€™obligation de le communiquer au nom de la « libertÃ© dâ€™accÃs aux documents administratifs ». Mais la FTC sâ€™est trompÃ©e de version et le *Wall Street Journal* a eu accÃs Ã la version non rectifiÃ©e Ã la suite des manifestations de bonne volontÃ© de Google. Dans cette version, il est prÃ©cisÃ© que Google a dÃ©classÃ© des services concurrents dans ses pages de recherche, quâ€™il a copiÃ© des contenus de ses concurrents afin dâ€™amÃ©liorer ses propres services, et quâ€™il se fÃ©licite de voir sa part de marchÃ© sous-Ã©valuÃ©e par comScore (mesure dâ€™audience sur internet), ce qui limite dâ€™autant la perception de position dominante de son moteur de recherche aux Etats-Unis. Enfin, concernant la neutralitÃ© du Net, lâ€™Europe emprunte Ã©galement une voie diffÃ©rente de celle des Etats-Unis. Si elle la garantit ([voir La REM nÂ°30-31, p.17](#)), elle nâ€™exclut pas toutefois un traitement distinct des flux pour les services dits « spÃ©cialisÃ©s », ce qui est dÃ©jÃ le cas de la tÃ©lÃ©vision sous IP et ce qui le sera demain, plus encore, Ã mesure que les connexions de type MtoM (*machine to machine*) se multiplieront, les voitures connectÃ©es, lâ€™*santÃ©* devant Ãtre prioritaires en matiÃ¨re de trafic, sauf Ã courir Ã la catastrophe. La question du pÃ©rimÃ¨tre et de

l'extension du champ des services sociaux reste toutefois ouverte en Europe.

Sources :

- « Barack Obama hausse le ton en faveur de la neutralité du Net », Benoît Georges, *Les Echos*, 12 novembre 2014.
- « Les Etats-Unis font un grand pas vers la neutralité du Net », Romain Gueugneau, *Les Echos*, 5 février 2015.
- « Obama Says Europe's Aggressiveness Toward Google Comes From Protecting Lesser Competitors », Liz Gannes, *recode.net*, 13 février 2015.
- « L'Amérique de l'hyperpuissance à la cyberpuissance », Eric le Boucher, *Les Echos*, 20 février 2015.
- « Aux Etats-Unis, Internet devient un service « utilité publique » », Pierre-Yves Dugua, *Le Figaro*, 27 février 2015.
- « Les Etats-Unis dirigent l'accès au Net en droit fondamental », J.D.-C., *Les Echos*, 2 mars 2015.
- « Nouvelles révélations sur les pratiques de Google », N. Ra, *Les Echos*, 23 mars 2015.
- « Google risque une lourde amende en Europe », Lucie Ronfaut, *Le Figaro*, 3 avril 2015.
- « Neutralité du Net : les opérateurs européens réclament de la souplesse », Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 9 avril 2015.
- « Bruxelles contre Google (les coulisses d'une guerre d'usure) », Renaud Honoré, *Les Echos*, 16 avril 2015.
- « Bruxelles accuse Google d'abus de position dominante », Anne Bauer, *Les Echos*, 16 avril 2015.
- « L'Europe attaque Google de front », Manon Malhère, *Le Figaro*, 16 avril 2015.

Categorie

1. Ailleurs

date création

30 juillet 2015

Auteur

alexandrejoux